

VILLE DE NOUMEA  
-----  
POLE RESSOURCES  
-----  
Secrétariat Général  
-----  
Direction des Finances  
-----  
JC/Interne : 6399

N° 2023/115

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

-----

OBJET : Attribution de subventions à caractère particulier au titre de l'année 2023

P.J. : - 2 tableaux récapitulatifs  
- 1 projet de délibération

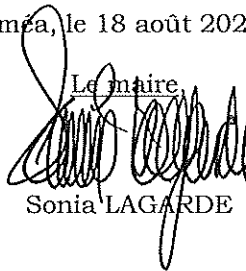
Chaque année, une enveloppe de subventions est allouée aux associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et que la commune estime opportun de soutenir financièrement. Pour l'année 2023, celle-ci s'élève à 2 050 000 francs CFP.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans les tableaux ci-annexés.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à deux associations pour un montant total de 150 000 francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 août 2023

Le Maire  
  
Sonia LAGARDE



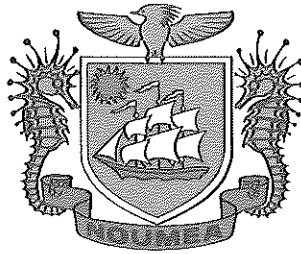
**DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER RETENUES**

Budget annuel subventions de fonctionnement : 2 050 000 F/CFP  
 Budget déjà attribué : 1 900 000 F/CFP  
 Proposition d'attribution : 150 000 F/CFP  
 Disponible après attribution : 0 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	PROPOSITIONS
AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES DE NC	2013	Devoir de mémoire envers les camarades tombés au combat en opérations extérieures et entraide et solidarité entre les membres	200 000	2 243 271		0	100 000
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - 270ème SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE NC	2005	Promouvoir le rayonnement de la 270ème section de la SNEMIM et achat d'un nouveau drapeau et d'un fanion pour honorer les malades lors des visites	100 000	910 000	- Gouvernement : 100 000 - Province Sud : 100 000	50 000	50 000
						<b>TOTAL</b>	<b>150 000</b>

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER NON RETENUES

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2022	OBSERVATIONS
COMITE DE LA FETE NATIONALE DE VANUATU EN NOUVELLE-CALEDONIE	2019	Organisation de la fête nationale de Vanuatu au parc Fayard à Dumbéa	50 000	4 712 000		0	L'opération se déroule hors de la commune de Nouméa.



VILLE DE NOUMEA

D. 2023/1245 (P)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Christophe DELIERE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	M.	Patrick GUILLON	Mme	Christine BELLET
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
	M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Françoise SUVE	M.	Patrick SAKOUMORI
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	M.	Marc ZEISEL	Mme	Christiane SARIDJAN
<b>07.09.2023</b>	Mme	Pascale SERVENT	M.	Daniel HINSCHBERGER
	M.	Michel FONGUE	Mme	Magali MANUOHALALO
	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
<b>07.09.2023</b>	Mme	Cindy PRALONG	Mme	Veylma FALAE0
	M.	Philippe BLAISE	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Charlotte THAIAWE	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Bernard LAVANDIER
	Mme	Kimberley BARONI		

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	Mme	Chantal BOUYE	M.	Alexandre MACHFUL
			Mme	Janine BAJON	M.	Marc LE LEIZOUR
			Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
Nombre de présents	:	37	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de votants	:	51	M.	Luc BRUN	M.	Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)			Mme	Valérie LAROQUE	M.	Joseph BOANEMOA
			M.	Christophe DELESSERT	Mme	Jeanne POELLABAUER
			Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Brice VIRIAMU-HURSTEL

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023/ 1215

attribuant des subventions à caractère particulier au titre de l'année 2023

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **13 SEP. 2023**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2023/210 du 23 février 2023 modifiée relative au budget principal primitif pour l'exercice 2023,

VU les demandes de subvention des associations,

VU la note explicative de synthèse n° 2023/115 du 18 août 2023,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 22 août 2023,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Sont attribuées deux subventions pour un montant total de cent cinquante mille (150 000) francs CFP aux associations suivantes :

- AMICALE DES COMBATTANTS ET ANCIENS DES OPERATIONS EXTERIEURES DE NOUVELLE-CALEDONIE 100 000 F/CFP

Devoir de mémoire envers les camarades tombés au combat en opérations extérieures et entraide et solidarité entre les membres

- SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE – 270<sup>ème</sup> SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES DE NOUVELLE-CALEDONIE 50 000 F/CFP

Promouvoir le rayonnement de la 270<sup>ème</sup> section de la SNEMM et achat d'un nouveau drapeau et d'un fanion pour honorer les malades lors des visites

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2023, au chapitre 65 « Charges de gestion courante ».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 4 /


Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 SEP. 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 SEP. 2023

Le secrétaire de séance,

  
Kimberley BARONI



Le maire,

  
Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1  
DF (dont TPS) - 2  
MISE EN LIGNE - 1

Mis en ligne le :

18 SEP. 2023

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS 2023 A CARACTERE PARTICULIER

---

Date de transmission de l'acte : 15/09/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 15/09/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-1215 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20230913-2023-1215-DE

---

Date de décision : 13/09/2023

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.2. Subventions attribuées aux associations